

*Commune de MONTMEYRAN*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**D180412-01**

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

**Présents :** Bernard BRUNET, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

**Excusés :** Xavier CHOVIN (procuration à Bernard BRUNET), Hervé HODCENT (procuration à Laurent TERRAIL), Gaëtan KONIECZNY, Claire LOROUE (procuration à Isabelle VATANT), Jocelyne MANDAROUX.

**Secrétaire de séance :** Carole de JOUX

**OBJET : Finances – Tarifs de la périscolaire**

Vu le code général des collectivités notamment en son article L2121-29,  
Vu la délibération D101217-10 du 17 décembre 2010,

Considérant que depuis la municipalisation du service de la Péri, en 2011, les tarifs sont restés inchangés à la fois pour la périscolaire et le centre de loisir

Le conseil municipal, après en avoir délibéré arrête ainsi les nouveaux tarifs pour la périscolaire à compter du 1er septembre 2018 :

	<b>Nouveaux tarifs</b>
<b>QF 0-650</b>	2,78 €
<b>QF 651-1500</b>	3,00 €
<b>QF 1501 et +</b>	3,14 €
<b>Goûters</b>	0,85 €

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	14
Conseillers-ères représenté-e-s	3
Ayant voté pour	16
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e	1

**Pour extrait conforme**

Fait à MONTMEYRAN, le 13 avril 2018

Le Maire,